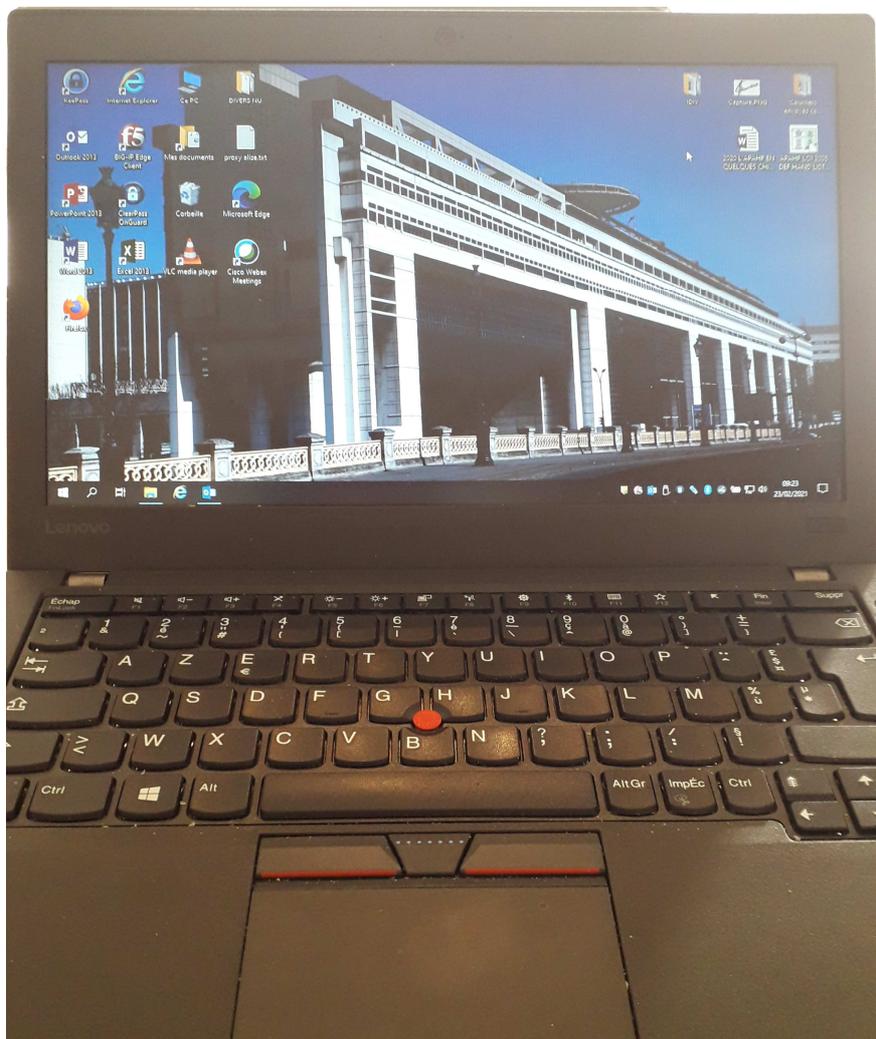


Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



**RAPPORT DE GESTION DE L'APAHF
ANNEE 2020**



SOMMAIRE

Page de garde	1
Sommaire	2
Rapport Moral	3
Rapport d'activité	7
Rapport financier	15
Projet associatif 2021	21

Préserver les valeurs et les atouts fondamentaux de l'association, tant sur les plans financier, organisationnel que stratégique, reste encore et toujours une priorité de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'APAHF.

Néanmoins, 2020 n'est pas une année comme les autres à bien des égards et il convient de se retourner sur cette année si particulière à l'aune mais également par-delà la crise sanitaire.

Je n'ai pas choisi l'image de page de garde au hasard. Elle illustre bien à mon sens l'année écoulée. Télétravail, distanciel, visioconférences, Webinaires, réunions via Zoom, Skype, Teams, Whatsapp... . Autant de termes témoignant de l'avènement d'une nouvelle ère professionnelle.

2020 doit-il toutefois uniquement se résumer à la dématérialisation des relations humaines, tant sociales que professionnelles ?

2020, année blanche ou année noire pour l'APAHF ?

Le 16 mars 2020 marque le début de la sidération planétaire liée à une situation inédite, anxiogène et privant des milliards d'individus d'une liberté fondamentale : celle de circuler. Cette crise sanitaire n'est pas « une grippe » comme certains dirigeants anglo-saxons le laissaient entendre à l'époque (et qui depuis en ont fait l'amère expérience...). Elle impacte notre vie, celle de nos proches avec une ampleur et une violence sans comparaison dans l'histoire post-moderne. Elle a déjà fait de très nombreuses victimes, parmi les plus fragiles et les plus âgés d'entre nous certes, mais pas uniquement.

Être Président d'une association qui fonde toute son action sur la solidarité et le partage entre des personnes fragilisées par la vie, n'est pas chose facile en période de crise sanitaire. Certes, ces temps troublés ne sont aisés pour personne et l'APAHF ne fait pas exception à la règle. Créer du lien, rompre le sentiment d'isolement, susciter échanges et débats, réflexions et réactions, sensibiliser et faire comprendre ou admettre un point-de-vue, sont autant de vocations qui représentent l'essence même de nos manifestations (Journées d'étude, accueils des nouveaux agents, sensibilisation des promotions de stagiaires dans les écoles financières...). Perdre ce lien privilégié avec nos membres, sympathisants et partenaires, lorsqu'il s'est agi pour les membres du Conseil d'Administration et moi-même, de reporter à plusieurs reprises, toutes nos rencontres, de 2020 à 2021, fut un crève-cœur.

Dès lors, qu'allait-il advenir de notre action puisque nous n'avions plus de tribunes ou de relais « classiques » pour battre le rappel de la mobilisation ? Celles et ceux qui comme moi ont l'opportunité de télétravailler comprendront qu'une visioconférence ne remplacera jamais le contact humain et les interactions sociales. Pourtant, il est vrai que le handicap est de ces sujets dont il convient de parler en permanence car en la matière, à la mobilisation peut rapidement succéder l'oubli si on n'y prend pas garde....

C'est là la face sombre de 2020. Toutefois, tout nuage cache un rayon de soleil qui finit toujours par percer. Cette année de « guerre sanitaire » ne fait pas exception à la règle. L'APAHF à cette occasion, a ainsi su se mobiliser aux côtés des autres acteurs de la politique publique du handicap, afin d'amortir autant que possible, le choc de la crise pour les plus fragiles d'entre nous.

2020, année de la solidarité ?

Durant cette période si particulière, l'attitude de la Fonction publique dans son ensemble et de notre Ministère en particulier, fut exemplaire de professionnalisme et de solidarité.

A l'heure où le besoin de solidarité est apparu et demeure plus que jamais nécessaire, nous pouvons collectivement être fiers de l'APAHF qui, avec dynamisme et détermination, a su remarquablement s'adapter à une situation inédite.

Lorsque avec l'ensemble des Administratrices et des Administrateurs de l'association, nous avons proposé dès le début de la crise, le soutien de l'APAHF à l'Administration afin de continuer à aider, accompagner, orienter, conseiller et écouter parmi les plus vulnérables de notre Société (et leurs proches), je n'imaginai pas pouvoir être aussi fier de notre belle association.

Oui l'APAHF a admirablement su se tenir aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs familles durant cette période, comme elle le fait depuis toujours et nous pouvons collectivement nous en féliciter.

Toutefois, les combats restant à mener et les points de vigilance marquant encore le chemin militant de notre association, demeurent nombreux.

L'effet couperet des plafonds de ressources appliqués à l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH), l'accès à la pension d'invalidité pour les fonctionnaires en situation de handicap dont la capacité de travail est réduite par la détérioration de leur état de santé, le versement des rentes-survie et son effet dévastateur sur le montant de

l'AAH selon le principe de « bonne fortune », le déroulement de carrière et la promotion des agents en situation de handicap et des parents d'enfants en situation de handicap ou bien encore le débat sur l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap... . Autant de sujets d'actualité qui à des degrés divers préoccupent beaucoup la sphère sociale et solidaire et constituent de véritables marqueurs pour l'APAHF dans les années à venir.

Certes, les choses avancent fort heureusement. A l'heure où j'écris ces lignes (mars 2021), les Sénateurs examinent une proposition de loi qui prévoit notamment la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH. Adoptée en 2020 par l'Assemblée Nationale, cette proposition est particulièrement attendue par les personnes en situation de handicap.

Cependant, globalement parlant, on peut tout de même regretter que la pandémie ayant marqué 2020 n'ait pas davantage servi de facteur déclencheur à l'évolution des mentalités. Ainsi, trop de situations rencontrées en 2020 ont été résolues « aux forceps » dans la mesure où nos interlocuteurs perçoivent encore mal la spécificité des difficultés d'agents en situation de handicap ou de parents d'enfants en situation de handicap, eux-mêmes agents de la Fonction publique. Peut-on par exemple réellement se satisfaire d'un renoncement pur et simple à une mutation, une promotion ou à une évolution de carrière au seul motif que votre situation de handicap ou celle de votre enfant « ne rentre pas dans les cases » ?

La réponse à cette question est évidemment NON. Néanmoins, le caractère indispensable de notre action, notre rôle insatiable de vigie ne fait aucun doute aussi longtemps que ce type d'interrogations perdurera.

Sachons méditer collectivement les propos qui précèdent en gardant bien à l'esprit que des raisons de se réjouir et de rester optimiste ont également jalonné l'année écoulée. Le rapport d'activité qui suit vous en donnera la parfaite illustration.

Le rebond des adhésions en 2020.

Bonne nouvelle : la lente hémorragie des adhésions est stoppée nette en 2020 pour revenir à leur niveau de 2018. L'APAHF compte désormais 290 adhérents au 31 décembre 2020 - 286 en 2019 - soit une modeste augmentation de 1,4 % en un an. Augmentation certes modeste mais très encourageante en une année 2020 complexe où on aurait pu penser que l'individualisme et le repli sur soi l'emportent. Bien au contraire et c'est heureux !

Je rappelle encore une fois que notre devoir consiste à répondre à celles et ceux qui nous sollicitent, sans obligation d'adhésion préalable. L'association y tient depuis toujours et c'est ce qui lui vaut d'être encore aujourd'hui reconnue d'intérêt général. J'y suis particulièrement attaché au même titre que mes prédécesseurs et nous maintiendrons cette vocation universelle tant elle me semble essentielle à la légitimité de notre action.

Ce léger mais revigorant rebond des adhésions en 2020 ne m'empêchera pas de réitérer certaines mises en garde cette année encore. Trop de personnes au sein des Ministères Economiques et Financiers pensent à tort qu'il convient d'être en situation de handicap pour adhérer à l'APAHF. Certains estiment toujours, à tort là-encore, que l'adhésion à l'APAHF ne leur rapporte rien, ne leur sert à rien. Que signifie adhérer à l'APAHF sinon le sentiment sincère et profond de contribuer, à notre niveau, à rendre notre Société plus inclusive et plus solidaire ? N'est-ce pas là un motif en soi suffisant ?

2020 année de « guerre sanitaire », 2020 année certes particulière, 2020 année certes « galère » mais 2020 année malgré tout solidaire !

Rapport moral validé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale dématérialisée du 2 juillet 2021.



RAPPORT D'ACTIVITE

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration s'est réuni de manière dématérialisée à trois reprises en 2020, les semaines du 15 avril, 12 juin et 21 décembre. En outre, des réunions du Bureau ont précédé chaque Conseil, en visio grâce à l'outil Whatsapp.

Les adhésions à l'APAHF :

Avec 290 adhérents¹ à jour de leur cotisation (30€) pour 2020, l'APAHF renoue enfin avec une tendance haussière en la matière. Belle démonstration s'il en est de la générosité et de la solidarité de nos adhérentes et adhérents.

L'association n'a jamais fait de l'adhésion un préalable et conservera durablement cette philosophie. **Il convient toutefois de préciser à nouveau que l'association se bat aussi pour ses adhérents et qu'en période de restrictions budgétaires, les adhésions représentent un soutien précieux irremplaçable.**

Les partenaires de l'APAHF en 2020 :

Afin de vous apporter un soutien efficace et constant dans la prise en charge et la résolution de vos difficultés, l'APAHF a cette année encore pu à nouveau compter sur l'appui sans faille du **Secrétariat Général des Ministères Economiques et Financiers (SGMEF)**, des Directions Générales du Ministère et sur le précieux concours des conseillers mutualistes, des assistantes sociales, des correspondants handicap locaux, des organisations syndicales et des associations partenaires de l'APAHF.

- Le Ministère et son Secrétariat Général :

L'association s'est tout d'abord et comme chaque année, attachée cette année encore à respecter ses engagements à l'égard du Secrétariat Général afin de garantir au mieux les marges de manœuvre de l'association.

L'association a en outre été à nouveau invitée aux cérémonies des Vœux, tant à celle des Ministres (le 8 janvier 2020) qu'à celle de Madame la Secrétaire Générale (le 30 janvier). Marques de courtoisie républicaine qu'il convient de saluer ici, cette année encore, comme le témoignage irréfutable du soutien de notre Ministère de tutelle.

¹ Ce chiffre prend exclusivement en compte les personnes qui se sont acquittées d'une cotisation en 2019. A celui-ci doit s'ajouter le nombre de donateurs, bienfaiteurs et partenaires (également membres de l'APAHF) qui sans pour autant verser une cotisation annuelle, soutiennent financièrement l'association.

Comme vous le savez, depuis 2019, l'APAHF participe à nouveau au **Groupe de Travail Ministériel (GTM)** consacré au Handicap. Elle doit ce retour à l'accord unanime de l'Administration (le SGMEF) et de l'ensemble des Organisations syndicales nationales, sans lequel rien n'aurait été possible. Que les parties prenantes en soient d'ailleurs ici remerciées. En outre, elle le doit aussi à sa volonté, à son attachement viscéral à être acteur du changement, à être présente là où au sein de notre Ministère, se prennent les décisions qui ont un impact sur les agents en situation de handicap. En 2020, deux GTM, formalisés ou non, ont été dévolus au Handicap : le 31 janvier et le 24 juin.

- Les différentes Directions du Ministère :

En 2020, toutes les Directions du Ministère ont activement collaboré avec nous pour œuvrer tant en faveur des agents en situation de handicap que des parents d'enfants en situation de handicap. Ceci quasi exclusivement dans le cadre de demandes de soutien et d'accompagnement, compte tenu du contexte sanitaire.

Comme chaque année, nous sommes en outre particulièrement fiers de souligner que nous entretenons d'excellentes relations avec la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, qui rappelons-le, finance la mise à disposition des Président(e)s de l'APAHF et accorde l'essentiel des autorisations d'absence puisque 80 % de nos Administrateurs et Délégués sont issus de ses rangs.

- Les Organisations Syndicales :

Les syndicats sont particulièrement attentifs aux enjeux qui préoccupent l'APAHF et qui s'articulent autour du handicap. Parce que les organisations syndicales ont une longue et solide expérience quant à la défense des intérêts professionnels des agents et parce que notre association dispose d'une véritable expertise dans le domaine du handicap, cette année encore, comme vous avez pu ou pourrez le lire dans le présent Rapport de gestion, notre collaboration a été fructueuse. Coopération active, tant au niveau local que national.

- Les Mutuelles :

Chaque année, notre Rapport de gestion met un point d'honneur à répéter qu'elles comptent elles aussi parmi les incontournables partenaires de l'APAHF. 2020 ne fait pas exception à la règle.

A titre illustratif, en 2020, les relations entre les Conseillères ou Conseillers Mutuelle d'Action Sociale des Finances publiques (MASFIP) et les Délégations départementales de l'APAHF ont été nombreuses et bénéfiques. De même, il y a 3 ans (en 2018), Dominique COMBE (Présidente de la MASFIP) et Sébastien HUMBERT ont

souhaité systématiser un partenariat quant au suivi commun des dossiers de demande d'aide financière adressés à la MASFIP et soutenus par l'APAHF.

L'association n'étant plus désormais en mesure d'attribuer des aides financières complémentaires, ce partenariat permet néanmoins de proposer une solution alternative crédible à la plupart des demandes de soutien financier reçues par l'APAHF. Là-encore, en 2020, les effets positifs d'une telle collaboration ont été manifestes.

- Les autres partenariats :

Cette année, il semble intéressant de faire un focus sur celui qui nous lie au **Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH)**.

Nous avons ainsi poursuivi en 2020 notre engagement aux côtés du GFPH dont l'APAHF est membre, notamment pour promouvoir le concept « d'accessibilité universelle » en tant que facteur essentiel d'une Société véritablement inclusive ainsi que celui d'émulation par les pairs (ou pairémulation).

De même et en sa qualité de Secrétaire Général du Groupement, notre Président continue à siéger (depuis 2017) au sein de la Commission Travail, Emploi et Formation du **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)**. Ce positionnement stratégique de notre association lui confère assurément une assise supplémentaire concrète.

Cette instance consultative nationale s'est réunie tous les mois en 2020, grâce à l'utilisation de l'outil de visioconférence Zoom. Elle a également pu poursuivre son activité par l'intermédiaire de la plateforme d'échanges Work Place.

Les accompagnements APAHF :

L'association s'est à nouveau mobilisée pour vous durant toute l'année 2020.

Nature de l'aide	Recrutements concours / carrière / mutations / télétravail	Fiscalité / allocations / aide financière / Aménagements	Retraite	Questions familiales / Aidants	MDPH / RQTH / Accessibilité	Discrimination	Divers	Covid
Secteur public MEF	22	15	8	25	18	9	138	49
Secteur public hors MEF	4	1		1	1	2	4	
Secteur privé	2	2	1	2	5	1	21	

Soit 331 demandes répertoriées et traitées en 2020 (+9,6% par rapport à 2019). Sur ces 331 demandes (100%), celles spécifiquement relatives au Coronavirus sont exclues des statistiques annuelles afin d'offrir une image fidèle de la situation et une base de comparaison représentative. Cependant, précisons que ces 49 demandes représentent 14,8% du total.

83,3% émanent de fonctionnaires actifs ou retraités issus des Ministères de l'Économie et des Finances. 4,6% des demandes sont recensées « dans le secteur public hors MEF » et 12,1% sont relatives à des sollicitations issues du secteur privé. Par ailleurs, la proportion des demandes concernant les agents en situation de handicap et les parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap est en 2020, respectivement de 66,5% et 33,5%. L'instauration de référents thématiques parmi les Administrateurs et Délégués de l'association permet en outre désormais de répondre plus rapidement encore, aux diverses sollicitations.

Les actions marquantes de 2020 :

En 2020, l'APAHF n'a malheureusement réalisé aucune action en présentiel. Elle n'a pourtant pas ménagé son énergie pour poursuivre son action au plus près des besoins de chacun.

En effet, l'un des objectifs premiers de l'association consiste en un accueil individualisé et un suivi de proximité des personnes qui nous sollicitent. Qu'elles soient d'ailleurs ou non, agents du Ministère en situation de handicap ou bien parents d'enfants en situation de handicap, eux-mêmes agents ou non, du Ministère. De toute la France, de mars 2020 à aujourd'hui, un très grand nombre de demandes ont été traitées par les Administrateurs et les Délégués de l'APAHF et par les Administrateurs référents en particulier. Nous avons d'abord eu énormément de questions sur le fonctionnement et les modalités de mise en œuvre des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA), sur la définition juridique d'une « personne fragile », sur le télétravail ou sur la conduite à tenir de la part des conjoints ou parents aidants. Puis sur les protocoles de reprise d'activité, applicables ou non aux agents en situation de handicap, sur le retrait des jours de congés en fonction des modalités effectives d'exercice (ou d'absence d'exercice) de l'activité, sur l'interruption puis la reprise d'activité dans les établissements d'accueil spécialisés, les établissements scolaires ou les ESAT... Beaucoup de ces contacts le plus souvent téléphoniques, visaient enfin à dialoguer et à échanger avec notre belle association. Besoin d'être écouté, de rompre là-encore l'isolement et d'exorciser des angoisses liées à un contexte bien particulier.

Autant de réactions et de questions posées parfois même avant la parution des textes de références, par des personnes en situation de handicap ou parents d'enfants en situation de handicap issus pour certains, d'autres Ministères, d'autres Fonctions publiques ou d'organismes sociaux souvent locaux. Autant de réponses et d'informations à rechercher sur les foires aux questions des Ministères, notamment mais pas uniquement.

- Notre Assemblée Générale 2020 :

Contexte sanitaire oblige, nous n'avons malheureusement pas pu tenir notre Assemblée Générale en présentiel, initialement prévu le 4 juin 2020.

Dès lors, du 3 juillet au 7 septembre 2020, l'APAHF a mis en place une procédure inédite de vote par correspondance obligeant toutefois à sursoir au vote relatif au renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration.

Le Président tient à remercier ici le Trésorier (Thierry PREVOSTEL), son adjointe (Sylvie COSTES), le Cabinet d'expertise comptable, le Commissaire aux Comptes ainsi

qu'Isabelle JOFFRE pour la remarquable qualité de leur travail tout au long de 2020. C'est cette rigueur constante dans l'action qui nous permet d'afficher cette année encore des résultats dont nous pouvons collectivement être fiers.

Le Rapport 2019 validé à l'issue de cette Assemblée Générale pour le moins particulière, est tenu à votre disposition sur simple demande au Siège de l'Association.

- Notre journée nationale d'étude

Le Coronavirus nous a également privés du bonheur de nous retrouver lors de notre traditionnelle Journée d'étude annuelle, là-encore initialement programmée le 15 octobre 2020.

- Le remarquable essor de notre site Internet

L'un des outils majeurs de notre belle mobilisation durant toute la crise sanitaire (et aujourd'hui encore) réside également dans le fabuleux essor du site Internet de l'APAHF.

Sous la dynamique et remarquable impulsion de notre Vice-président, Dany LEMOINE, ce vecteur incontournable de communication diffuse des informations toujours plus actualisées, toujours plus utiles et toujours plus consultées.

Avec plus de 45 000 visites en 2020, le site Internet de l'association a incontestablement atteint des niveaux de fréquentation records.

Merci également à Jean-Georges MERMET (Délégué de Corèze) qui prête mainforte à Dany LEMOINE lorsque parfois survient, un incident technique de grande ampleur.

- L'intervention de l'APAHF en région :

L'une des incontestables forces de l'APAHF réside depuis toujours dans le dynamisme de son maillage territorial. C'est l'**effet réseau**.

Comme chaque année, nous sommes d'abord impliqués dans l'aide, le soutien et l'écoute aux agents en situation de handicap et aux parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap. Nous avons en outre participé à l'accueil des nouveaux agents organisé à partir de la rentrée de septembre 2020 par toutes les Directions locales et chaque fois que cela était possible.

Ainsi par exemple, Philippe PERRICHON (Administrateur et Délégué du 95) a-t-il effectué l'accueil des nouveaux arrivants dans le Val d'Oise en s'adaptant à l'évolution de la crise sanitaire : par l'entremise de deux visioconférences, la plaquette et ses coordonnées ayant été adressées par courriel à tous les nouveaux arrivants par le service communication de la DDFIP du Val d'Oise. De même, Christine DUPUY (Administratrice et Déléguée du 93) a pris part à quatre accueils de nouveaux agents dans son département.

Les traditionnelles interventions devant les nouvelles promotions de stagiaires afin de les sensibiliser aux questions relatives au handicap, ont également été bouleversées par le Coronavirus. Pour autant, l'APAHF a su là-encore s'adapter à la situation.

A titre illustratif, Sébastien HUMBERT a pu in extrémis se rendre à l'Ecole des Douanes de Tourcoing afin d'intervenir devant la nouvelle promotion de nos amis Douaniers. Il n'a malheureusement pas pu réitérer l'exercice, ni à l'ENFIP de Noisiel ni à l'établissement de Toulouse ou celui de Lyon. En lieu et place, nous avons mis à disposition des stagiaires sur le site des écoles, Powerpoint, brochure, revue et témoignages vidéo de notre action.

Outre ces actions « marronniers », 2020 a plus que jamais rimé avec écoute et suivi de proximité. Au-delà des accompagnements techniques recensés dans le tableau mentionné en page 10, nos Délégués ont porté une oreille particulièrement attentive à la détresse des personnes en situation de handicap et de leur famille en période de crise sanitaire.

Sans ce livrer ici à l'inventaire exhaustif de ces interventions locales, citons entre autres : proposition de services aux Mairies de Sevran et de Livry-Gargan (département 93), propositions de services aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) (départements 38, 54...), prises de contacts et de nouvelles régulières des collègues identifiés comme étant en situation de handicap, des collègues parents d'enfants en situation de handicap, se sentant particulièrement isolés eu égard aux confinements successifs ou souhaitant confier leur mal-être (départements 19, 29, 38, 54, 63, 75, 92, 93, 94, 95...).

A nouveau en 2020, Sabine TITAUD et Sylvie COSTES (respectivement Secrétaire Générale, Trésorière-adjointe et Déléguées du Puy-de-Dôme) n'ont pas ménagé leurs efforts pour entretenir l'excellent réseau tissé dans ce département au fil des années et élargi à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des agents. Réseau tissé entre plusieurs Directions et en partenariat avec d'autres associations.

Il convient ici de répéter enfin que le nombre de bénévoles résolument investis au sein de notre belle association est tel qu'un rapport entier n'y suffirait pas s'il fallait tous les citer mais il paraît naturel d'adresser des remerciements particuliers, en cette année 2020 par trop dématérialisée, à Dany LEMOINE (Vice-Président et Administrateur de la Meurthe-et-Moselle) pour son remarquable travail sur le site Internet de l'APAHF et à Michèle DOUCHET (adhérente du Rhône) pour son implication et son dynamisme toujours aussi communicatifs, dans la mise en forme de la maquette de notre revue **L'APAHF EN ACTION**.

Rapport d'activité validé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale dématérialisée du 2 juillet 2021.



RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2020 sont en trompe l'œil. Ils sont à l'équilibre avec un résultat issu d'une année peu ordinaire pour un résultat positif de +32 742, 50€.

En cette année 2020, la COVID a perturbé l'ensemble de nos obligations liées au respect de la Convention d'Objectifs et de Moyens. Nos recettes ont été en partie amputées et nos dépenses n'ont pu être engagées à la hauteur de notre plan d'actions.

Pour mémoire :

Exercice 2015 : -15 175,26€

Exercice 2016 : -1 287,38€

Exercice 2017 : +5257,11€

Exercice 2018 : +977,40€

Exercice 2019 : +1 935,20€

Chaque année nous rappelons que la pérennité de notre belle association n'est due qu'à l'investissement de tous. Malgré le contexte particulier, chacun a contribué de près ou de loin au prolongement et au rayonnement de l'APAHF en cette année difficile pour tous.

Autour du handicap, le résultat financier positif 2020 permettra, dans un avenir proche nous l'espérons vivement, de continuer à informer, débattre, échanger, accompagner, aider au sein du Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance.

NOS RECETTES 2020 :

Elles s'élevaient à 130 981,0€ en 2019. Pour 2020, le montant des produits perçus s'élève à 126 695,33€ (-3,27%).

- Les adhésions :

La répétition n'étant jamais vaine, nous rappelons encore cette année que l'association n'a jamais privilégié l'adhésion pour aider mais que le nombre d'adhésions est une force pour l'APAHF.

Assoir l'APAHF dans la pérennité, c'est aussi proposer et engager à adhérer.

Notre association est reconnue d'intérêt général et l'adhésion de 30€ (inchangée depuis 2014) ne coûte en réalité que 10,20€. Le nombre d'adhérents est et restera toujours une vitrine pour l'association.

Une hausse significative des recettes en la matière est à signaler sur cet exercice (17,70%).

- Les dons :

Ils sont encore en hausse cette année (+17,70%). Contrairement à l'année 2019, les dons dits « indirects » ne prennent pas une part importante à ce résultat.

Les moments forts que constituent l'Assemblée Générale et la Journée d'étude habituelles n'ayant pas été tenus. Nos Administrateurs n'ont donc pas pris en charge de frais en contrepartie d'un reçu fiscal.

Pour 2020, il s'agit donc majoritairement de dons dits « purs ».

Comme pour les adhésions, les dons donnent également droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 %. A l'instar des adhésions, les dons assurent et protègent notre indépendance.

C'est pourquoi, nos Administrateurs, nos Délégués et nos adhérents doivent être en mesure d'assurer la promotion de l'association, de la faire connaître et de susciter le don.

Un maître mot : mobiliser pour l'APAHF et sa noble cause.

- La tombola :

La pandémie de COVID 19 a eu raison de notre tombola. Nous n'avons pas pu l'organiser sur l'exercice 2020. Aucune recette n'est donc constatée pour ce moment important de notre calendrier associatif.

- La subvention de fonctionnement :

Dans un contexte sanitaire particulier, le Secrétariat Général n'a pas failli au versement de la subvention (23 000€). Elle prend une part prépondérante dans le résultat 2020.

Il est encore une fois important de constater que sans elle, nous ne pourrions pas fonctionner.

Etre ainsi soutenu par le Secrétariat Général est une grande chance pour l'APAHF. Nous le rappelons encore ici et nous ne manquons jamais une occasion de le rappeler.

Malgré les difficultés, l'APAHF met un point d'honneur à respecter la Convention d'Objectifs et de Moyens à la hauteur de la confiance accordée.

- Les remboursements de frais de VTC de notre Président et de notre Secrétaire :

La Mission Handicap, ex Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées du Ministère (CRIPH) a formalisé par deux conventions, la prise en charge des frais de taxi pour les déplacements parisiens engagés par notre Président (signée le 13 juin 2017) et la prise en charge des frais de taxi « domicile/travail » engagés par notre Secrétaire (signée le 10 novembre 2020).

Pour 2020, le montant pris en charge s'élève à 1 538, 25€.

Pour rappel, ce montant était de 2 817,50€ en 2019.

Après vérification des informations et des factures fournies, notre expert-comptable produira l'attestation qui justifiera la dépense.

- Nos partenaires:

Dans un contexte aussi délicat, nous remercions la MGEFI, la MASFIP, l'AMF, l'Association Solidarité Imprimerie Nationale et EASY MOUV' qui restent fidèles et généreux. Ils restent un appui constant, sans faille et indispensable. MERCI encore.

Nous tenons également à attirer l'attention sur nos partenaires habituels que sont l'EPAF, l'ATSCAF, l'Œuvre des Orphelins des Douanes (ODOD), et la BFM pour notre tombola annuelle qui n'a pas pu se tenir cette année du fait de La COVID. Nous comptons d'ores et déjà sur eux pour les échéances à venir.

NOS CHARGES :

Les dépenses réalisées en 2020 ne sont pas à la hauteur du budget prévisionnel. Les deux événements phares que sont l'Assemblée Générale et la journée d'étude n'ont pu se tenir dans leur format habituel. Seule l'Assemblée Générale a pu être maintenue de manière dématérialisée. La journée d'étude 2020 a été repoussée.

Les postes principaux de charges que constituent la mise en accessibilité des documents, l'aide partenariale, les transports, les frais de restauration et les hébergements étaient de 41 996,39€ en 2019 contre 4 623,07€ en 2020.

Estimation des dépenses non engagées en 2020/2019 : 41 996,39€ - 4 623,07€ soit 37 373,32€

Rapprochons ce montant du résultat de l'exercice !

Sans continuer à mener une politique de stricte réduction des dépenses, l'APAHF ne pourra présenter des comptes à l'équilibre.

Nous touchons aux limites de l'exercice. L'APAHF qui depuis des années « joue » les

équilibristes sur le plan budgétaire devra rester vigilante pour encaisser les augmentations du prix des transports, des tarifs hôteliers et des prix de la restauration.

L'intérêt toujours plus grand porté à notre association impliquera de faire des choix. Nous vous rappelons encore une fois, que pour des raisons budgétaires et dans le seul souci de faire des économies, nous opterons toujours pour des lieux moins onéreux mais malheureusement situés majoritairement en périphérie de Paris et ce, malgré tous les problèmes d'accessibilité que cela implique pour les personnes en situation de handicap.

A l'heure actuelle, nous n'aurons aucun autre choix si nous voulons demeurer dans le cadre budgétaire qui est le nôtre.

L'optimisme et la confiance quant à la stabilité financière de l'APAHF restent cependant de mise. Chaque jour, nous y accordons toute l'attention et la bienveillance qui s'imposent.

Rapport financier validé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale dématérialisée du 2 juillet 2021.



Budget prévisionnel 2020 et budget réalisé 2020 :

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Réalisé 2020	Prev 2020	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Réalisé 2020	Prev 2020
ACHATS ET CHARGES EXTERNES				PRODUCTION VENDUE			
60614000	Frais de carburants	0,00 €	0,00 €	70615000	Tombola	0,00 €	5 500,00 €
60630000	Fournitures - Diverses	0,00 €	0,00 €	70615000	Participations adhérents	0,00 €	250,00 €
60640000	Fournitures - Administratives	234,24 €	500,00 €	SUBVENTIONS			
60660000	Fournitures alimentaires divers	1,40 €	60,00 €	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	74120000	SG RH1D	0,00 €	0,00 €
61351000	Location - Machine vocale	948,00 €	950,00 €	74130000	DGFIP MAD	79 476,45 €	78 200,00 €
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €	AUTRES PRODUITS			
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €	75600000	Cotisations	9 602,00 €	8 700,00 €
61560000	Maintenances diverses	176,05 €	115,00 €	75815000	Produits de gestion courante	288,21 €	300,00 €
61560000	Assurances - diverses	321,91 €	321,91 €	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €
61810000	Documentation - Générale et mise accessibilité	0,00 €	470,00 €	75820000	Dons	4 500,00 €	3 800,00 €
62140000	Personne MAD	79 579,54 €	78 200,00 €	75830000	Remboursement frais taxi	1 538,25 €	2 500,00 €
62260000	Honoraires Expert comptable	3 648,00 €	3 600,00 €	75882000	Part mutuelle MASFP	4 000,00 €	4 000,00 €
62260100	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotyple...)	0,00 €	3 000,00 €	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €
62260200	Honoraires Commissaire aux comptes	3 243,60 €	3 650,00 €	75881000	Sponsoring Easy'mouv	0,00 €	60,00 €
62270000	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	75884000	Part assurance AMF	2 000,00 €	2 000,00 €
62314000	Colloques et forums	0,00 €	0,00 €	75882000	Part Douanes	0,00 €	0,00 €
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	0,00 €	75885000	Part GFPH rbt frais	0,00 €	0,00 €
62341000	Cadeaux civilités	84,00 €	84,00 €	75886000	Part Solidarité Imp Nationale	1 000,00 €	1 000,00 €
62360000	Reprographie et Impression journal	0,37 €	40,00 €	76810000	Produit financier Livret BFM	0,00 €	0,00 €
62380000	Aides partenariat à l'handicap	0,00 €	300,00 €	76811000	Produit financier Livret A	399,32 €	150,00 €
62511000	Transport en commun - National/abonnement	0,00 €	500,00 €	77181000	Remboursement fraude bancaire	0,00%	0,00 €
62512000	Transport en commun - National/Billet	1 092,62 €	10 000,00 €	77200000	Produits exercice antérieur	891,10 €	1 500,00 €
62512200	Transport en commun outre mer avion	0,00 €	2 000,00 €				
62513000	Transport en commun - Local/Billet	17,88 €	150,00 €				
62514000	Transport divers - Local/Taxi	1 596,05 €	3 000,00 €				
62515000	Frais de véhicule - Péage	0,00 €	50,00 €				
62516000	Frais de véhicule - Parking	44,00 €	30,00 €				
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	0,00 €	150,00 €				
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €				
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	1 500,37 €	10 000,00 €				
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	0,00 €	400,00 €				
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	88,90 €	2 500,00 €				
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	283,25 €	1 300,00 €				
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners	0,00 €	0,00 €				
62610000	Frais postaux	367,49 €	550,00 €				
62621000	Frais téléphonie - Portable	180,00 €	100,00 €				
62624000	Frais téléphonie - Internet	0,00 €	80,00 €				
62780000	Autres frais bancaires - SG	218,92 €	250,00 €				
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	200,00 €				
68112000	Amortissement - Immobilisations corporelles	0,24 €	1,00 €				
65810000	Charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €				
65820000	Gel budgétaire 8% subvention MINEFI	0,00 €	8 378,09 €				
65881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	0,00 €	0,00 €				
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €				
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €				
67200000	Charges exercice antérieur	30,00 €	0,00 €				
IMPOTS SUR BENEFICES							
69500000	impôts sur revenus patrimonie	96,00 €	30,00 €				
TOTAL		93 952,83 €	130 960,00 €	TOTAL		126 695,33 €	130 960,00 €
		Réalisé 2020	Prev 2020				
RESULTATS SUR EXERCICES		32 742,50 €	0,00 €				

Budget prévisionnel 2021 et budget réalisé 2020 :

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Prev 2021	Réalisé 2020	Evolution Prev 2021 réalisé 2020	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Prev 2021	Réalisé 2020	Evolution Prev 2021 réalisé 2020
ACHATS ET CHARGES EXTERNES					PRODUCTION VENDUE				
60614000	Frais de carburants	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Tombola	0,00 €	0,00 €	0,00
60630000	Fournitures - Diverses	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Participations adhérents	0,00 €	0,00 €	0,00
60640000	Fournitures - Administratives	250,00 €	234,24 €	15,76	SUBVENTIONS				
60660000	Fournitures alimentaires divers	60,00 €	1,40 €	58,60	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	74120000	SG RH/D	0,00 €	0,00 €	0,00
61351000	Location - Machine vocale	950,00 €	948,00 €	2,00	74130000	DGPIP MAD	80 000,00 €	79 476,45 €	523,55
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €	0,00	AUTRES PRODUITS				
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	75600000	Cotisations	9 700,00 €	9 602,00 €	98,00
61560000	Maintenances diverses	180,00 €	176,05 €	3,95	75815000	Produits de gestion courante	300,00 €	288,21 €	11,79
61560000	Assurances - diverses	321,91 €	321,91 €	0,00	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €	0,00
61810000	Documentation - Générale et mise accessibilité	0,00 €	0,00 €	0,00	75820000	Dons	4 000,00 €	4 500,00 €	-500,00
62140000	Personne MAD	80 000,00 €	79 579,54 €	420,46	75830000	Remboursement frais taxi	1 229,75 €	1 538,25 €	-308,50
62260000	Honoraires Expert comptable	3 650,00 €	3 648,00 €	2,00	75882000	Part mutuelle MASFP	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00
62261000	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotypie,...)	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62262000	Honoraires CAC	3 500,00 €	3 243,60 €	256,40	75881000	Sponsoring Easy'mouv	30,00 €	0,00 €	30,00
62270000	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	0,00	75884000	Part assurance AMF	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00
62314000	Colloques et forums	0,00 €	0,00 €	0,00	75882000	Part Douanes	0,00 €	0,00 €	0,00
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	0,00 €	0,00	75885000	Part GFFH-rtb frais	0,00 €	0,00 €	0,00
62341000	Cadeaux civilités	84,00 €	84,00 €	0,00	75886000	Part Solidarité Imp Nationale	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00
62360000	Impression journal	40,00 €	0,37 €	39,63	76810000	Produit financier Livret BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62380000	Aides partenariat à l'handicap	300,00 €	0,00 €	300,00	76811000	Produit financier Livret A	300,00 €	399,32 €	-99,32
62511000	Transport en commun - National/abonnement	500,00 €	0,00 €	500,00	77181000	Remboursement fraude bancaire	0,00 €	0,00%	0,00
62512000	Transport en commun - National/Billet	10 000,00 €	1 082,62 €	8 917,38	77200000	Produits exercice antérieur	500,00 €	891,10 €	-391,10 €
62512200	Transport en commun outre mer avion	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00					
62513000	Transport en commun - Local/Billet	150,00 €	17,88 €	132,12					
62514000	Transport divers - Local/Taxi	3 000,00 €	1 596,05 €	1 403,95					
62515000	Frais de véhicule - Péage	50,00 €	0,00 €	50,00					
62516000	Frais de véhicule - Parking	30,00 €	44,00 €	-14,00					
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	150,00 €	0,00 €	150,00					
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €	0,00					
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	10 000,00 €	1 500,37 €	8 499,63					
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	400,00 €	0,00 €	400,00					
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	2 500,00 €	88,90 €	2 411,10					
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	1 300,00 €	283,25 €	1 016,75					
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners	0,00 €	0,00 €	0,00					
62610000	Frais postaux	400,00 €	367,49 €	32,51					
62621000	Frais téléphonie - Portable	180,00 €	180,00 €	0,00					
62624000	Frais téléphonie - Internet	0,00 €	0,00 €	0,00					
62780000	Autres frais bancaires - SG	250,00 €	218,92 €	31,08					
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	200,00 €	0,00					
68112000	Amortissement - Immobilisations corporelles	1,00 €	0,24 €	0,76					
68510000	Charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00					
68820000	Actions sensibilisation accompagnement	2 516,84 €	0,00 €	2 516,84					
68881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	0,00 €	0,00 €	0,00					
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
67100000	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00					
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00					
67200000	Charges exercice antérieur	0,00 €	30,00 €	-30,00					
IMPOTS SUR BENEFICES									
69500000	Impôts sur revenu patrimoine	96,00 €	96,00 €	0,00					
TOTAL		126 059,75 €	93 952,83 €	32 106,92 €	TOTAL		126 059,75 €	126 695,33 €	-635,58 €

	Prev 2021	Réalisé 2020
RESULTATS SUR EXERCICES	0,00 €	32 742,50 €

La proposition suivante d'affecter le résultat de +32 742,50 € de l'exercice 2020 en report à nouveau débiteur (ainsi, le solde de ce compte passera de -35267,36 € à -2524,86 €) a été validée à l'unanimité en Assemblée Générale dématérialisée du 2 juillet 2021.



Comme le martèle l'ensemble de notre Rapport de gestion, notre activité a été et demeure impactée par la crise sanitaire actuelle et les incertitudes liées au contexte en vigueur.

Le projet associatif 2021 ne fait pas exception à cette tendance.

L'Assemblée Générale et une première Journée d'étude les 23 et 24 juin 2021. Une seconde Journée d'étude le 18 novembre 2021. Cette annonce de ma part en octobre 2020 n'est désormais plus d'actualité. Tout comme celle indiquant en janvier dernier, le report de notre Assemblée Générale 2021, de juin au 14 septembre, afin de nous permettre un retour en présentiel. Notre Conseil d'Administration est également revenu sur ce point.

En effet, les incertitudes relatives à la persistance de la crise sanitaire nous obligeront à organiser cette année encore, une Assemblée Générale intégralement dématérialisée dont la date « virtuelle » a été arrêtée au vendredi 2 juillet 2021.

S'agissant des Journées d'étude (l'une consacrée à la loi de 2005 et l'autre au rôle des parents et des aidants), leur report aux 17 et 18 novembre 2021 devait normalement permettre de tenir ces moments forts de notre calendrier associatif annuel en présentiel.

Toutefois, le manque de visibilité lié là encore à la crise sanitaire, quant aux conditions matérielles de réunion nous oblige à nouveau à la plus grande prudence.

Le présent projet associatif fera bien entendu l'objet d'adaptations successives à l'évolution du contexte sanitaire et donnera lieu à une communication quant aux modalités d'organisation effectives de ces journées et la forme qu'elles prendront.

Projet associatif validé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale dématérialisée du 2 juillet 2021.

Paris, le 2 juillet 2021.

² Ce projet tient compte des conséquences effectives ou supposées de l'épidémie de COVID 19, au moment de la rédaction du présent Rapport.